



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 118507

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État concernant la lutte contre le trafic de tabac et plus particulièrement sur les achats transfrontaliers légaux. Suite à l'annonce, le 12 septembre 2011, d'un nouveau dispositif de lutte contre le trafic du tabac, les fabricants et buralistes s'estiment satisfaits des mesures entreprises par le Gouvernement. Cependant ils souhaiteraient que celui-ci étende ses mesures à l'ensemble du marché parallèle et pas seulement à celui des trafics illégaux. En effet, selon les douanes, outre le trafic illégal, les ventes de tabac hors réseau représenteraient 15 % des achats en France et jusqu'à 30 % dans les zones frontalières. Aussi, il souhaite qu'elle puisse l'informer sur les mesures concrètes qu'elle entend prendre afin de mieux contrôler ces achats transfrontaliers légaux qui mettent à mal la filière française et inquiètent les buralistes présents sur ces zones frontalières.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118507

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10195

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)